

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère de l'Education Nationale a lancé une opération baptisée « reconquête du mois de juin ». Pour ce faire, il a décidé de retarder au maximum les épreuves du baccalauréat. Cela entraîne dans la réalité des problèmes de toutes sortes. Cela signifie en particulier des journées où les candidats ont plusieurs épreuves, et pas seulement des épreuves de courte durée.

Mais cette situation, préjudiciable pour tous les candidats, l'est encore bien plus pour les candidats en situation de handicap et bénéficiant de ce fait d'un tiers de temps supplémentaire d'épreuve.

Quelques exemples :

Pour le baccalauréat général, le problème se pose :

- en série L : le jeudi 18/06 épreuve de philosophie (4h) : 8h – 13h20 avec un tiers temps + épreuve de Littérature (2h) , soit 14h20 – 17h avec un tiers temps.
- En série S : le vendredi 19/06 épreuve de Physique-Chimie (3h30) : 8h – 12h40 avec un tiers temps + épreuve de SVT (3h30), 14h – 18h40 avec un tiers temps / ou épreuve de sciences de l'ingénieur (4h) : 14h – 19h20 avec un tiers temps.

Pour le baccalauréat technologique : le vendredi 19/06 Epreuve étude des constructions (6h) , de 12h30 à 18h30, c'est-à-dire jusqu'à 21h30 avec un tiers temps.

Cela conduit à une amplitude journalière de composition tout à fait inacceptable.

Les candidats bénéficiant d'un tiers temps sont généralement plus fatigables que les autres. Et en plus d'avoir à subir un temps d'examen aussi long, ils n'auront qu'une heure de pause à midi alors que les autres candidats en auront deux !

A l'heure où l'on prétend faire du handicap une priorité nationale, force est de constater que c'est démenti par les faits. C'est pourquoi les organisations syndicales SNES-FSU, SNFOLC, SE-UNSA, CNTéducation21, SNALC, SGEN et la fédération FCPE de parents d'élèves s'adressent à Mme le Recteur et lui demandent d'intervenir auprès du Ministre de l'Education Nationale pour modifier ce calendrier afin que tous les candidats puissent composer dans des conditions décentes.